



SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 06 juin 2024

Délibération DB-133-2024

Objet : Réseau TUB : acquisition de véhicules articulés 2024 et 2025

L'an 2024 le 06 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Martine HUBERT.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Christine METOIS-LE BRAS, Blandine CLAESSENS, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Annie GUENNOU, Richard HAAS, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Eliane LALANDEC DAVOINE, Joël LE BORGNE, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Hervé GUIHARD pouvoir à Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN pouvoir à Bruno BEUZIT, Pascal PRIDO pouvoir à Stéphane OLLIVIER, Loïc RAOULT pouvoir à Ronan KERDRAON, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Mickaël COSSON pouvoir à Annie GUENNOU, Morgane CREISMEAS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Patrice DARCHE pouvoir à Hugues LESAGE, Damien GASPAILLARD pouvoir à Blandine CLAESSENS, André GUYOT pouvoir à Laure MITNIK, Michelle HAICAULT pouvoir à Stéphane BRIEND, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Nadia LAPORTE pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Aline LE BOEDEC pouvoir à Martine HUBERT, Didier LE BUHAN pouvoir à Nicolas NGUYEN, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Paul CHAUVIN,

MEMBRES ABSENTS

Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de présents : 60

Nombre de votants : 79



SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION Séance du 06 juin 2024

Délibération DB-133-2024

Rapporteur : Madame Blandine CLAESSENS

Objet : Réseau TUB : acquisition de véhicules articulés 2024 et 2025

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur le ressort territorial des 32 communes, met à disposition de l'exploitant du réseau des TUB, la société Baie d'Armor Transport, un parc de 71 véhicules de transports en commun.

Le Plan Climat Air Energie Territorial adopté le 26 septembre 2019 a pour ambition de diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre, conduisant inévitablement à l'acquisition de matériel roulant de moins en moins émetteur, même si Saint-Brieuc Armor Agglomération n'est soumise à aucune réglementation visant à diminuer les émissions de son parc de véhicules de transports collectifs.

Dans ce cadre, une étude de transition énergétique du matériel roulant du réseau TUB a été conduite au cours de l'année 2022, afin d'élaborer une stratégie de renouvellement pour les 20 prochaines années. De manière complémentaire, Saint-Brieuc Armor Agglomération, en partenariat avec d'autres acteurs locaux, mène actuellement une réflexion quant la mise en place d'une filière hydrogène locale, au sein de laquelle l'acquisition de véhicules articulés hydrogène à faire circuler sur la ligne TEO [Transport Est-Ouest] à compter de septembre 2026 est envisagée.

L'étude de transition énergétique du matériel roulant a permis de déterminer une trajectoire d'acquisition de véhicules roulants qui s'appuie sur un mix énergétique GNV / Hydrogène à compter de 2023. De manière complémentaire, des études puis des travaux d'adaptation du dépôt des TUB et du parking de remisage sont engagés afin de rendre compatible le site pour l'accueil de véhicules circulant au GNV.

Ainsi, en 2023, trois véhicules articulés URBANWAY (constructeur : IVECO BUS) ont été acquis afin de lancer le renouvellement du parc avec une solution de motorisation GNV mild-hybrid.

Conformément au programme de renouvellement progressif du parc, il est proposé de poursuivre la réalisation de ce programme en 2024 et 2025 avec l'acquisition de :

- Trois véhicules articulés URBANWAY d'IVECO BUS à mettre en circulation en septembre 2024,
- Quatre véhicules articulés URBANWAY d'IVECO BUS à mettre en circulation en septembre 2025.

Ces véhicules capacitaires permettent de répondre à l'enjeu de la transition énergétique du parc roulant, mais également à celui de la capacité de transport sur le réseau des TUB, du fait d'une fréquentation en augmentation, principalement sur les lignes A et B. Les véhicules d'une capacité de 33 places assises dont 2 PMR seront équipés de l'ensemble des systèmes embarqués (Aide à l'exploitation, information Voyageurs, billettique, vidéosurveillance, rétrovision par caméra...).

Ces véhicules sont présents sur le catalogue de l'UGAP Centrale d'achat public, à laquelle Saint-Brieuc Armor Agglomération est adhérente.

Les montants de leur acquisition sont les suivants :

- 3 bus mis en circulation en 2024 : 1 458 747,93 € HT, soit 486 249,31 € HT par bus ;
- 4 bus à mettre en circulation en 2025 : 1 988 938,42 € HT (prévisionnel), soit 497 234,61 € HT par bus.

La différence de prix unitaire entre les véhicules à mettre en service en 2024 et 2025 (10 985,30 € HT de surcoût par bus) s'explique par le changement de modèle d'écran (2 écrans équipent chaque bus). Les écrans équipant les bus 2024 ne seront plus disponibles en 2025 ; cela nécessite de recourir à de nouveaux écrans, au prix unitaire plus élevé et nécessitant des frais de développement de logiciel.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les devis transmis par l'UGAP ;

VU l'avis de la Commission Transition Écologique en date du 22 Mai 2024 ;

Le Bureau statutaire saisi le 23 Mai 2024 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

CONFIE à l'UGAP l'acquisition de 3 autobus IVECO URBANWAY 18m GNV mild-hybrid (mise en circulation en 2024) pour un montant de 1 458 747,93 € HT via un paiement qui pourra s'effectuer en plusieurs acomptes.

CONFIE à l'UGAP l'acquisition de 4 autobus IVECO URBANWAY 18m GNV mild-hybrid (mise en circulation en 2025) pour un montant prévisionnel de 1 988 938,42 € HT via un paiement qui pourra s'effectuer en plusieurs acomptes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

DECIDE d'imputer la dépense au Budget Transport de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

DIT qu'en application des articles L.2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera également transmise au représentant de l'État dans le département, fera l'objet d'une publication sous forme électronique et sera mise à la disposition du public sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement et ce pendant une durée minimum de deux mois.

Présents : 60	Pouvoirs : 19	Total : 79	Exprimés : 78
Voix Pour : 78	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (Michel PETRA)

Saint Brieuc,
le 06 juin 2024

Le secrétaire de séance

Président,

Martine HUBERT

Ronan KERDRAON